

Conseil de Communauté du 14 décembre 2016

Vœu

**LA VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE
UN PROJET PRIORITAIRE POUR LES ELUS
DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-MONTCEAU**

Le projet Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) fait l'objet d'un débat public qui sera lancé de décembre 2016 à mars 2017. La VFCEA, à terme, reliera non seulement la façade atlantique de la France aux grands axes européens ferroviaires mais elle permettra aussi une optimisation des axes européens Nord-Sud.

A cette occasion, il est important de réaffirmer une nouvelle fois la position de la communauté urbaine Creusot-Montceau sur ce projet.

Cette infrastructure ferroviaire d'un montant global de 560 millions d'Euros (évaluation 2012) est néanmoins soumise à une problématique importante, celle pour l'instant d'un financement partiel inscrit dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER 2015-2020), à hauteur de 247,2 millions d'Euros, soit 44 % du montant du projet global.

Or, pour être mené dans sa totalité, ce projet comprend:

- La modernisation et l'électrification des 160 km de double voie existante entre Nevers et Chagny.
- La création d'une voie nouvelle (raccordement TGV et TER) pour faire circuler des TGV Rhin/Rhône de Strasbourg à Lyon en passant par Dijon.
- Une gare de correspondance TER-TGV en gare du Creusot-Montceau TGV.

Les élus communautaires, réaffirment leur positionnement fort vis-à-vis de ce projet dans sa globalité.

Cependant, par rapport au financement actuel du projet, sa réalisation doit être scindée en tranches de faisabilité et surtout opérationnelles pour être directement utilisables par les usagers.

... / ...

Conformément à ce qui a été acté dans le cadre du CPER (2015-2020) avec l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté, le phasage est décomposé de la manière suivante :

- une première phase d'électrification allant de Chagny à Creusot-Ville,
- et la création d'une gare de correspondance TGV-TER pour en faire un hub ferroviaire et surtout permettre aux voyageurs de la Communauté mais aussi de Chalon, du Nord de la Saône –et-Loire et de Nevers et Bourges de bénéficier d'un accès direct aux TGV Lyon-Paris. En effet, un cadencement régulier TER-TGV, c'est-à-dire toutes les 2 heures permettrait non seulement à ces voyageurs d'avoir un accès direct aux TGV mais aussi des gains de temps estimés à 30 minutes respectivement pour les trajets de Chalon vers Paris et ceux de Bourges et Nevers vers Lyon.

Les élus communautaires demandent donc le respect de ce phasage inscrit au CPER.

Dans un deuxième temps, il s'agira d'électrifier la totalité de cette ligne et de réaliser la création de l'interconnexion des TGV pour permettre une optimisation des lignes Rhin/Rhône.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité du positionnement communautaire depuis plus de 30 ans en faveur de la création d'une gare de correspondance TGV/TER. Les élus communautaires sont en effet convaincus que ce projet est plus que déterminant pour le développement et l'attractivité du territoire mais aussi pour la Région Bourgogne Franche-Comté, comme l'a été l'arrivée du TGV avec la création de la Gare TGV Creusot-Montceau sur la ligne historique Paris-Lyon.